

Monsieur Jean PANHALEUX
Directeur
BEA-TT
Tour Pascal B
92055 La Défense Cedex

La Plaine St Denis, le 05 août 2019

Objet : Rapport d'enquête technique sur la collision entre un train de voyageurs et un autocar survenue le 14 décembre 2017 sur le passage à niveau n° 25 sur la commune de Millas (66)

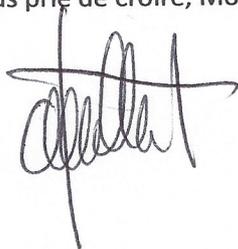
Monsieur le Directeur,

Suite à la publication en mai du rapport d'enquête technique sur la collision entre un train de voyageurs et un autocar survenue le 14 décembre 2017 sur le passage à niveau n° 25 sur la commune de Millas (66), vous trouverez ci-dessous les suites que SNCF Mobilités donne à la recommandation R5 reprise dans votre rapport.

Cette recommandation est ainsi rédigée : « Etudier la faisabilité et installer une caméra frontale en tête de rame, afin de disposer d'un enregistrement des événements sur l'infrastructure, exploitable en cas d'accident, et d'un temps pouvant être limité à quelques dizaines de minutes. »

Concernant l'équipement en caméra frontale, nous avons eu l'occasion de vous informer dans notre réponse au « Rapport d'enquête technique sur le déraillement d'une rame TGV lors d'une marche d'essai à Eckwersheim le 14 novembre 2015 », que nous lancions une réflexion sur le sujet. Cette réflexion a conduit à tester deux dispositifs en provenance de fournisseurs différents depuis fin 2018. Notre ambition est de pouvoir équiper les premiers trains en 2021.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter.
Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Damien PALLANT
Directeur Sécurité SNCF Mobilités